

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] Enquête publique - implantation d'un poulailler à Neuvy-Sautour - SCEA du Pichis

**Date :** 07/09/2021 10:45

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Enquête publique - implantation d'un poulailler à Neuvy-Sautour - SCEA du Pichis

**Date :**Fri, 03 Sep 2021 21:47:18 +0200

L'information suivante a été collectée:

**Vous êtes:** particulier

**Nom:** Darley

**Prénom:** Catherine

**Adresse électronique:**

**Adresse postale:**

**Code postal:**

**Ville:**

**Téléphone:**

**Télécopie:**

**Sujet:** Enquête publique - implantation d'un poulailler à Neuvy-Sautour - SCEA du Pichis

**Destinataire:** Environnement

**Message:** Monsieur le Préfet, Ma famille et moi-même possédons une maison ancienne à Neuvy-Sautour, maison construite par nos ancêtres il y a plus de deux siècles et que nous continuons d'occuper régulièrement, non seulement à toutes les périodes de vacances mais, ces deux dernières années, pendant nos périodes d'activité en télétravail. C'est dire si nous sommes attachés à ces lieux ! Le village de Neuvy, certes moins grand que le bourg d'Ervy-le-Chatel dans l'Aube, est de ces villages du pays d'Othe perchés au sommet d'une côte, resserrés autour d'une église et visible à des kilomètres à la ronde. Son église étant classée monument historique, cela entraîne que toute construction à l'intérieur de son périmètre immédiat se doit de respecter les règles architecturales caractéristiques de nos maisons : les toits de tuiles anciennes, les ornements de briques qui donnent son unité à ce paysage de

l'Yonne. Le respect de ces règles a permis à Neuvy d'échapper à l'urbanisation anarchique qu'on peut noter dans certains villages. Les champs, les prairies, les parcelles boisées s'organisent harmonieusement autour du village. Perchées au sommet de la côte, bien des maisons étirées face à la plaine bénéficient d'un point de vue admirable sur la plaine de l'Armance et les collines de l'Auxerrois, qui s'étend par beau temps jusque vers Tonnerre ou Seignelay. Vous comprendrez donc notre horreur quand nous avons découvert le projet de créer un poulailler industriel au pied même de cette colline et de ce si beau village, au pied de ces maisons que l'on construit depuis des siècles face à cet ample panorama. Les maisons du quartier de la Beauceronne bénéficieraient désormais d'une vue imprenable sur une construction métallique très laide, de 95 m de long et 6,45 m de hauteur (sans parler de trois silos alimentaires d'une dizaine de mètres de haut sur l'arrière). Pour qu'une haie vive parvienne à masquer un tel bâtiment, il faudra des années (en espérant qu'un des pics de chaleur que le dérèglement climatique multipliera ne fasse pas crever les malheureux arbres et arbustes qui auront été plantés jeunes et frêles, car moins chers). Un élevage de volailles en plein air aurait certainement causé moins de trouble pour nos concitoyens. Alors que là, quel poulailler ! Un poulailler où l'on « produit » en 41 jours des animaux prêts à la consommation, quand un poulet fermier atteint sa pleine croissance à 85 jours ? Un poulailler industriel œuvrant pour la société Duc dont nombre d'enquêtes (France 3 Bourgogne, association L 214) ont révélé les pratiques délétères au regard de la maltraitance animale ? Un poulailler où 39 600 animaux seront concentrés à raison de 22 au mètre carré ? Et pourquoi d'ailleurs ce nombre de 39 600, quand 40 000 semblerait plus logique ? Ne serait-ce pas parce que les contraintes administratives changeraient au-delà de ce seuil ? Depuis 2010, une directive européenne prévoit que la densité de peuplement soit limitée à 33 kg de poids d'animaux par mètre carré de bâtiment (soit environ 17 poulets/m<sup>2</sup>). Mais deux dérogations prévues dans la transposition nationale de cette directive permettent d'atteindre 39 kg/m<sup>2</sup> (environ 20 poulets/m<sup>2</sup>), et 42 kg/m<sup>2</sup> (environ 22 poulets/m<sup>2</sup>). C'est cette dernière dérogation, la plus permissive et au maximum de ce qui est autorisé par la réglementation européenne, qui est retenue par l'entreprise Duc. La commune a connu ces quinze dernières années divers épisodes de pollution des eaux. Est-ce bien judicieux de faire peser un nouveau risque sur la nature à une période où la nécessité de repenser notre rapport à l'environnement se fait la plus urgente ? Le dossier fourni par M. Lentz veut nous rassurer sur les odeurs... mais il suffit de s'être promené dans les environs (sur l'un des beaux sentiers de randonnées par lesquels la communauté de communes Serein-Armance cherche à mettre en valeur ses espaces et à développer son potentiel touristique) pour noter combien les poulaillers qui parsèment le territoire des communes voisines (Chailley, Turny, Venizy...) peuvent être malodorants à certaines périodes. On nous affirme que le fumier ne sera évacué que tous les 41 jours, c'est-à-dire toutes les six semaines, pour être mis en dépôt en bout de champ, puis épandu. Mis en dépôt ? pour combien de temps ? Et le dossier parle d'un pic d'émission au moment de l'épandage (appelé « la bouffée ») et d'une persistance jusqu'à 72 heures (rémanence) : trois jours donc toutes les six semaines ! De plus, il y est reconnu qu'il y aura une émission d'odeurs lors des différentes interventions (par exemp le livraison de nourriture). On prétend que, dans la mesure où l'épandage aura lieu dans un rayon de 3 km autour de Neuvy, les nuisances olfactives devraient être réduites ; il nous semble au contraire qu'elles n'en seront que plus largement dispersées autour de nous ! Et tout cela pour quel bénéfice ? Il n'y aura pas de création d'emplois ! Dans un village voisin de Neuvy, le système de sécurité d'un poulailler du même type, entièrement automatisé, a flanché un week-end :

l'exploitant n'a pas été prévenu d'une panne sur le système de ventilation et n'a pu que constater quelques jours plus tard la perte de la totalité des volailles (39.600, peut-être). Outre une perte financière non négligeable, il a dû évacuer des milliers de poulets en état de putréfaction avancée sur un site conçu pour rendre le travail plus aisé ! Comment un jeune exploitant peut-il faire face à de telles pertes dans un système économique qui broie déjà nombre d'agriculteurs ? Alors que le monde affronte une pandémie dont les origines semblent liées à la rupture d'un certain équilibre entre humains et animaux et entre espaces urbanisés et espaces naturels, que cette pandémie arrive après plusieurs alertes d'origine similaire comme celle de la grippe aviaire... est-ce bien raisonnable d'installer si près des habitations (les plus proches d'entre elles sont à moins de 200 m) un élevage qui rassemblera autant d'animaux ? Une enquête de l'IFOP a montré en 2018 que 91 % des Français étaient hostiles à l'élevage intensif des poulets. Nous faisons partie, Monsieur le Préfet, de cette vaste majorité, et nous vous demandons donc de refuser l'implantation de ce poulailler à cet emplacement sur notre commune. En espérant que ces remarques sauront trouver en vous un écho favorable, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée. Catherine Darley

**Caractères de sécurité.: \*\*\*\*\***



**Sujet :** [INTERNET] PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'LEVAGE INTENSIF DE POULETS A NEUVY-SAUTOUR

**De :** Fontaine Veronique

**Date :** 05/09/2021 10:08

**Pour :** pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Neuvy-Sautour est le village de mon enfance, il est encore le village de mes parents, de ma famille, d'amis, de citoyens dignes et respectables dans leur dignité. Ma stupéfaction fut donc grande lorsque j'ai appris la volonté de la SCEA du Pichis de construire un bâtiment destiné à l'élevage intensif de poulets au sein de ce village.

- Parce-qu'un tel projet ne crée aucun emploi ;
- Parce-qu'un tel projet, situé dans le village même, n'incite pas de futurs éventuels habitants à vouloir s'y installer ;
- Parce-qu'un tel projet, et le type de bâtiment qu'il implique, se situe à proximité de l'Eglise Saint-Symphorien, patrimoine classé ;
- Parce-qu'un tel projet interroge quant à la neutralité, l'intégrité, la probité, le désintéressement d'un maire, Monsieur Patrice RAMON, qui cède un terrain qui lui appartient à la SCEA du Pichis dont le gérant, Monsieur Cyril LENTZ, n'est autre que son propre gendre, afin de permettre l'installation d'une structure d'élevage intensif contraire au bien-être de ses administrés ;
- Parce-qu'un tel projet se fait dans le mépris le plus total du bien-être animal en totale contradiction avec l'article L214-1 du Code rural qui précise que « tout animal, étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » ;
- Parce-qu'un tel projet entraîne un climat de tension là où régnait la sérénité ;
- Parce-qu'un tel projet, au regard de ses impacts environnementaux (pollution des sols et rivières proches, pollution de l'air, nuisances olfactives, consommation excessive d'eau potable, etc...) constitue une aberration écologique ;
- Parce-qu'enfin et surtout, cette aberration écologique, et économique, est contraire aux objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Union européenne et la France. Le Ministère de la Transition Ecologique, en effet, dans sa feuille de route adoptée le 20 septembre 2019 définit six enjeux, parmi lesquels, je cite :
  - Enjeu n° 2 : transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
  - Enjeu n° 4 : agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ;
  - Enjeu n° 6 : oeuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité ;
- Parce-que la citoyenne et fonctionnaire d'Etat que je suis ne doute aucunement de l'intérêt que vous portez à ces questions de développement durable et de votre volonté d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement à l'échelle du territoire qui est le vôtre, l'Yonne, je sollicite de votre haute bienveillance, Monsieur le Préfet, que soit porté un avis négatif à un

projet éthiquement condamnable.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mon plus profond respect.

Véronique FONTAINE